



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
14 mai 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004

14-23 juin 2004, Genève

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan

Assistance proposée : 4,6 millions de dollars dont 2,1 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions provenant de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2005-2009)

Cycle de l'assistance : Deuxième

Catégorie selon la décision 2000/19 : Pays en transition

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	1,5	2,0	3,5
Stratégies en matière de population et de développement	0,5	0,5	1,0
Coordination du programme et assistance	0,1	–	0,1
Total	2,1	2,5	4,6



I. Analyse de la situation

1. Depuis son accès à l'indépendance en 1991, le Kirghizistan a dû faire face à plusieurs difficultés : la transition économique, la réforme politique et le sous-développement. Le déclin de l'économie et l'hyperinflation ont fait progresser la pauvreté. L'instabilité régionale et une série de conflits armés de 1999 à 2001 ont contribué à aggraver les problèmes sociaux et économiques. La croissance de l'économie au cours des années 2000-2002 a réduit le déficit budgétaire. Toutefois, l'inflation a progressé et la dette extérieure a approché 125 % du produit intérieur brut.

2. L'économie poursuit son déclin. En 2002, le revenu par habitant n'était que de 285 dollars. Les indicateurs économiques et sociaux sont préoccupants et les secteurs sociaux auraient besoin d'être renfloués.

3. En 2002, la population du Kirghizistan a atteint 5 millions d'habitants, dont 36 % d'enfants et d'adolescents. Environ 600 000 personnes ont émigré. Les migrations internes ont entraîné une diminution considérable de la population dans certaines régions et la croissance rapide des villes dans d'autres.

4. En 2002, près de la moitié de la population vivait dans la pauvreté, dont 13 % dans l'extrême pauvreté. D'après le Gouvernement, les mesures prises pour lutter contre ce phénomène ont permis de réduire la pauvreté de 5 % en 2001 et de 4,5 % en 2002. L'indigence continue d'influer sur l'accès aux services de santé de la procréation.

5. Selon des données officielles, le taux de mortalité infantile est passé de 29,9 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1991 à 21,2 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2002. Le taux de mortalité maternelle a chuté de 15 % au cours de la même période. Ces améliorations sont dues à un meilleur accès aux services de planification de la famille, à la baisse de la fécondité et à l'augmentation du nombre de mères qui allaitent. Toutefois, une étude récente effectuée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP autorise à penser que la mortalité maternelle et infantile serait trois fois plus élevée si les rapports étaient établis en conformité avec les normes internationales.

6. Le taux d'avortement a chuté de 45,3 pour 1 000 naissances vivantes en 1991 à 19,6 pour 1 000 naissances vivantes en 2002, grâce à l'introduction de méthodes contraceptives modernes. Le taux d'utilisation de ces méthodes est passé de 26,6 % en 1991 à 30,1 % en 2002. Les taux de fécondité divergent considérablement entre zones rurales et zones urbaines, d'une part, et régions du sud et régions du nord, d'autre part.

7. Ces 10 dernières années, on a noté une augmentation des maladies liées à une carence en iode et en fer chez les femmes et les enfants, contribuant à l'élévation des taux de morbidité et de mortalité. Une femme sur deux souffre d'anémie. L'alcoolisme progresse de façon préoccupante chez les hommes et plus encore chez les femmes.

8. Le taux de prévalence du VIH/sida au Kirghizistan est en hausse. En février 2004, 508 cas de contamination par le VIH avaient été enregistrés, dont la majorité concernait de jeunes toxicomanes. Or, les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont 10 à 15 fois plus élevées. La situation géographique du pays sur le passage des trafiquants qui empruntent les

grandes artères du commerce de la drogue ne fait qu'aggraver le phénomène. De 1991 à 2000, le taux de toxicomanie a été multiplié près de six fois et l'on compte actuellement environ 80 à 100 000 toxicomanes. Les pratiques à risque parmi ceux qui injectent leur drogue sont courantes, y compris parmi les travailleurs du sexe. L'usage du préservatif est peu répandu. Les migrations internes contribuent à la propagation du VIH/sida.

9. Il existe un déséquilibre entre les sexes en ce qui concerne les revenus et la représentation au niveau de la prise de décisions. En 2000, les femmes occupaient trois quarts des emplois au Kirghizistan, principalement dans le secteur des services. En 1999, à travail égal, leur salaire correspondait à 72 % de celui des hommes. Ce taux est tombé à 63 % en 2001. La perception de l'opinion publique et les difficultés financières continuent d'entraver la participation des femmes aux affaires politiques.

10. En 2001, le Kirghizistan a adopté un cadre de développement intégré pour 2001-2010, qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2010. Ce document tient compte des préoccupations concernant la population et la santé de la procréation, tout comme le document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui entendent lutter contre la pauvreté en améliorant la qualité des services sociaux, en assurant la bonne gestion des affaires publiques et en empêchant la propagation du VIH/sida.

II. Coopération passée et enseignements tirés

11. Le FNUAP a entamé son cycle d'assistance au Kirghizistan en 1992 en appuyant les préparatifs du premier recensement national, en distribuant des produits de santé de la procréation et en renforçant les capacités nationales. Le premier programme de pays (2000-2004) a été approuvé pour un montant de 5 millions de dollars, dont 3,5 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 1,5 million provenant d'autres ressources. Soixante-quinze pour cent seulement du montant approuvé a effectivement été dépensé, en raison de la réduction des plafonds annuels. Malgré ce manque à gagner, les principales activités du programme ont pu être menées.

12. Le FNUAP a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'accès aux services de santé de la procréation, en renforçant les capacités aux niveaux central et régional, en élaborant des programmes de formation, en adoptant des protocoles de prestation de services et en fournissant l'équipement essentiel et des moyens contraceptifs. Le programme a mobilisé l'appui de la communauté en venant en aide au système national de santé primaire, ce qui a permis de réduire la mortalité infantile et maternelle dans le cadre du programme national de réforme des services de santé.

13. Les activités de plaidoyer ont contribué à créer un environnement juridique propice à l'adoption de la loi sur les droits de la procréation, de la loi relative à l'égalité entre les sexes, de la loi relative à la protection sociale et juridique contre la violence au sein de la famille, et d'un ordre présidentiel visant à réserver des postes pour les femmes au sein du Gouvernement et dans les services publics.

14. Le programme a appuyé la conduite du premier recensement de la population, y compris l'analyse et la diffusion des données obtenues, ainsi que l'élaboration de stratégies nationales concernant les activités de plaidoyer, les migrations et la mise

au point d'une politique démographique. Toutefois, il s'avère nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités en vue d'incorporer les données relatives à la population aux politiques et aux pratiques afférentes, notamment au niveau des collectivités locales. La capacité d'analyse des interactions entre population, démographie et développement doit être consolidée.

III. Programme proposé

15. Le programme de pays proposé a été mis au point selon une méthode concertée, avec la participation du Gouvernement, d'organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. Il s'inscrit dans le contexte de la priorité nationale énoncée dans le cadre de développements intégré qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2010. Il contribuera à l'obtention de trois résultats visés par le PNUAD, à savoir l'accès aux services sociaux, l'application de réformes aux fins de la bonne gouvernance, et la satisfaction des besoins des jeunes et de la lutte contre le VIH/sida.

16. Le programme proposé comporte deux composantes : la santé de la procréation et les stratégies en matière de population et de développement. Il s'appliquera à l'ensemble du pays, mais la province d'Issyk-Kul, zone pilote du nord choisie pour mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, bénéficiera d'un appui particulier de la part du FNUAP et d'autres donateurs.

17. Dans le cadre de la composante relative à la santé de la procréation, le programme s'attachera à améliorer la qualité des services primaires dans ce domaine, y compris les activités de prévention de la transmission du VIH par voie sexuelle ou de la mère à l'enfant. À l'échelon des soins de santé primaire, il visera à renforcer les capacités aux fins de la prestation de services de santé de la procréation.

18. Dans le cadre de la composante relative aux stratégies en matière de population et de développement, le programme visera à appuyer le renforcement des capacités concernant la collecte, l'analyse, la diffusion et l'exploitation des données à l'échelon provincial, et à consolider les services d'experts en démographie appliquée. Il s'agira d'appuyer les recherches et l'élaboration d'une politique démographique. Les questions relatives à l'égalité entre les sexes et aux activités de plaidoyer seront étudiées tout au long du programme.

Santé de la procréation

19. Trois résultats sont escomptés pour cette composante. Le premier consiste à promouvoir l'utilisation accrue des services de santé de la procréation de haute qualité et de l'information qui s'y rapporte, pour satisfaire les besoins des pauvres et des personnes vulnérables. Deux produits se rapportent à ce résultat.

20. *Produit 1. Capacité nationale renforcée en vue de fournir une information et des services de haute qualité dans le domaine de la santé de la procréation, en se préoccupant particulièrement des pauvres et des personnes vulnérables.* Ce produit sera exécuté comme suit : a) en appuyant la réforme des soins de santé au moyen d'un renforcement des capacités des services de santé primaire et des conseils locaux de la santé; b) en établissant et en diffusant une information et du matériel éducatif pour promouvoir un comportement sain vis-à-vis de la procréation et de la

sexualité; c) en mettant à l'essai et en revoyant les protocoles cliniques et autres mesures et pratiques de santé de la procréation; et d) en renforçant les capacités des spécialistes de la santé de la procréation, en vue d'obtenir des services de haute qualité.

21. *Produit 2. Volume accru et meilleure distribution des produits de santé de la procréation destinés aux pauvres et aux personnes vulnérables.* Ce produit sera exécuté : a) en mettant en place un système d'information sur la gestion logistique, afin de mieux superviser la gestion des contraceptifs; et b) en resserrant les liens entre les ministères et les institutions compétentes, afin d'améliorer la prestation des services et les mécanismes d'approvisionnement.

22. Le deuxième résultat escompté se formule comme suit : adoption de pratiques plus sûres par les jeunes et les groupes vulnérables, en vue de contrer leur vulnérabilité au VIH/sida. Un produit contribuera à ce résultat.

23. *Produit 1. Instauration de mesures nationales visant à empêcher la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et par voie sexuelle, y compris l'éducation sexuelle et l'appui aux centres pour la jeunesse.* Ce produit serait exécuté comme suit : a) en aidant les organisations de la société civile à empêcher la propagation du virus et à mettre en place un système d'éducation mutuelle aux fins de la modification des comportements; b) en offrant un appui technique aux gouvernements, y compris le mécanisme national de coordination du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; et c) en appliquant la politique nationale de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

Stratégies en matière de population et de développement

24. Le troisième résultat escompté consiste à mieux faire connaître à la population les questions relatives à la démographie, au développement et à l'égalité entre les sexes et à solliciter sa contribution, dans le cadre des politiques et des programmes nationaux. Ce résultat comporte trois produits.

25. *Produit 1. Appui national accru au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement.* Ce produit sera exécuté : a) en poursuivant l'intégration dans les politiques et les pratiques nationales des principes énoncés par la CIPD qui se rapportent aux objectifs du Millénaire pour le développement; et b) en aidant le Gouvernement, les organisations de la société civile et les organisations de femmes à appliquer la législation nationale adoptée récemment.

26. *Produit 2. Amélioration du processus de collecte et d'analyse des données sur la population, afin de permettre au Gouvernement de mieux appliquer, surveiller et formuler la phase suivante de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté ainsi que le cadre de développement intégré.* Ce produit sera exécuté comme suit : a) en renforçant les capacités de certaines universités aux fins de dispenser des cours de formation classique ou en cours d'emploi dans le domaine de la démographie; b) en appuyant les études, les évaluations, les analyses et l'exploitation des données qui concernent la population; c) en renforçant les capacités du Gouvernement dans les domaines de l'analyse et de l'exploitation des données démographiques; et d) en encourageant l'organisation d'une étude démographique entre deux recensements.

27. *Produit 3. Meilleure mise en application des politiques nationales en faveur des femmes.* Ce produit sera exécuté : a) en épaulant la commission nationale chargée de la famille, des femmes et de l'égalité entre les sexes, les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunes dans la formulation, l'application, l'évaluation et l'examen des politiques; et b) en encourageant la création d'un service juridique non gouvernemental et de services de conseil juridique dans les provinces, afin de conseiller les femmes au titre de la nouvelle législation.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

28. Le programme sera exécuté en collaboration étroite avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement dans le contexte du FNUAP, au moyen de modalités d'exécution nationale. Le FNUAP et le Gouvernement organiseront un examen du programme en vue d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les buts énoncés par la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement et de relever les questions préoccupantes. Le programme subira une évaluation finale en 2009.

29. Le bureau de pays du FNUAP au Kirghizistan comprend un directeur de pays non résident basé à Tachkent (Ouzbékistan), un représentant assistant, un commis aux finances et aux services administratifs et un secrétaire. Des fonds alloués au programme seront affectés à un poste d'administrateur national de programme et à deux postes de personnel d'appui, conformément à la structure approuvée pour le bureau de pays. Du personnel sera peut-être recruté localement pour optimiser la mise en œuvre du projet. L'équipe d'appui technique du FNUAP à Bratislava (Slovaquie) fournira un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kirghizistan

Priorité du pays : Réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2010

Résultat visé par le PNUAD : Les pauvres et les personnes vulnérables ont plus facilement et équitablement accès aux services et aux avantages sociaux, dans le cadre de politiques favorables aux pauvres

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante</i>
Santé de la procréation	<p>Résultat : Promouvoir l'utilisation accrue des services de santé de la procréation de haute qualité et de l'information qui s'y rapporte, pour satisfaire les besoins des pauvres et des personnes vulnérables</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 50 % du taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes • Augmentation du pourcentage de césariennes par rapport à l'ensemble des accouchements 	<p>Produit 1 : Capacité nationale renforcée en vue de fournir une formation et des services de haute qualité dans le domaine de la santé de la procréation, en se préoccupant particulièrement des pauvres et des personnes vulnérables</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des conseils de la santé dotés de plans de gestion qui s'intéressent notamment aux questions relatives à la santé de la procréation • Augmentation du pourcentage de centres qui dispensent des services de haute qualité dans le domaine de la santé de la procréation, conformément aux protocoles établis <p>Produit 2 : Volume accru et meilleure distribution des produits de santé de la procréation destinés aux pauvres et aux personnes vulnérables</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de pauvres qui ont accès à des services de planification familiale de base • Augmentation du pourcentage des centres qui proposent au moins trois méthodes de contraception modernes aux pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • OMS, UNICEF, Agency for International Development des États-Unis, Banque mondiale • Ministères • PNUD, Banque allemande de développement, Services internationaux de population 	<p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,7 million de dollars</p> <p><i>Autres ressources :</i> 1 million de dollars</p> <p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,6 million de dollars</p> <p><i>Autres ressources :</i> 1 million de dollars</p>

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme de pays et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par composante
Priorité du pays : Bonne gestion des services publics à tous les niveaux de l'administration				
Résultat visé par le PNUAD : Adoption de réformes et de bonnes pratiques de gestion des affaires publiques à tous les niveaux, par le Gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé, aux fins de la réduction de la pauvreté, de la protection des droits et du développement durable				
Stratégies en matière de population et développement	<p>Résultat :</p> <p>Mieux faire connaître à la population les questions relatives à la démographie, au développement et l'égalité entre les sexes, et solliciter sa contribution, dans le cadre des politiques et des programmes nationaux</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de données ventilées par sexe et par âge provenant de bases de données nationales en vue de superviser les plans nationaux de développement • Les partenariats de la société civile encouragent activement l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits de la procréation 	<p>Produit 1 :</p> <p>Appui national accru au programme d'action de la CIPD dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des secteurs qui intègrent les questions de population et de développement au stade de la planification et de l'application des politiques <p>Produit 2 :</p> <p>Amélioration du processus de collecte et d'analyse des données sur la population afin de permettre aux gouvernements de mieux appliquer, surveiller et formuler la phase suivante de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, ainsi que le cadre de développement intégré</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instauration de mécanismes intersectoriels en vue de procéder à l'examen des plans de développement et des plans sectoriels • Volume accru des données sur la population et augmentation du nombre des institutions nationales qui analysent ces données aux fins de la planification de la politique sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission nationale de la population • Banque mondiale, PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des finances, Ministère du travail et de la protection sociale, Comité national de statistique, Commission nationale de la population • Direction suisse du développement et de la coopération, Department for International Development du Royaume-Uni • PNUD, Banque mondiale 	<p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,1 million de dollars</p> <p><i>Autres ressources :</i> 0,1 million de dollars</p> <p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,3 million de dollars</p> <p><i>Autres ressources :</i> 0,3 million de dollars</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante</i>
		<p>Produit 3 :</p> <p>Meilleure mise en application des politiques nationales en faveur des femmes</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions féminines bénéficient d'un appui plus important par l'intermédiaire de services de conseil juridique • Prise en compte accrue des questions relatives aux femmes et à l'égalité entre les sexes dans les plans nationaux et les documents d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> • PNUD, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Direction suisse du développement et de la coopération, autres organismes donateurs • Organisations de la société civile 	<p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,1 million de dollars</p> <p><i>Autres ressources :</i> 0,1 million de dollars</p>
Priorité du pays : Avoir contenu la propagation du VIH/sida d'ici à 2015 et procéder à l'élimination du fléau				
Résultats visés par le PNUAD : Les jeunes et les groupes vulnérables contrent leur vulnérabilité au VIH/sida en adoptant des pratiques plus sûres				
Santé de la procréation (<i>suite</i>)	<p>Résultat :</p> <p>Les jeunes et les groupes vulnérables adoptent des pratiques plus sûres afin de contrer leur vulnérabilité au VIH/sida</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans qui a un connaissance globale du VIH/sida 	<p>Produit 1 :</p> <p>Instauration de mesures nationales visant à empêcher la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et par voie sexuelle, y compris l'éducation sexuelle et l'appui aux centres pour la jeunesse</p> <p>Indicateur d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'une politique nationale de mise en œuvre, de supervision et d'évaluation des programmes consacrés au VIH/sida. • Augmentation du pourcentage de centres qui offrent des services d'information, d'éducation et de conseil et dispensent des soins aux adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose • Banque mondiale, PNUD, UNICEF, autres organismes donateurs 	<p><i>Ressources ordinaires :</i> 0,2 million de dollars</p> <p>Coordination du Programme et assistance : 0,1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>